

## Règlement d'ordre intérieur

### 1) Respect - Une école sans violence

- ❖ Nous respectons tous les membres de la communauté sans distinction de leur race, religion, orientation sexuelle, provenance, opinions.
- ❖ Nous nous engageons à être polis et à tolérer les opinions des autres.
- ❖ Nous respectons les infrastructures et le matériel.
- ❖ Nous nous engageons à garder le bâtiment dans un état impeccable.
- ❖ Nous respectons la législation en vigueur, c'est-à-dire nous nous abstenons de fumer dans l'enceinte du bâtiment.
- ❖ Pour notre propre sécurité nous ne consommons pas d'alcool ou d'autres drogues, et nous respectons les consignes de sécurité.

### 2) Présence à l'école

- ❖ Nous fréquentons les cours régulièrement.
- ❖ Nous présentons une excuse pour chaque absence.
- ❖ Nous sommes ponctuels.
- ❖ Nous ne quittons pas l'enceinte du bâtiment pendant les heures de cours et de récréation.
- ❖ Nous participons activement au cours, nous sommes préparés et nous apportons notre matériel scolaire.
- ❖ Nous éteignons notre GSM avant d'entrer en classe.

### 3) Code vestimentaire

- ❖ Nous venons à l'école en portant des vêtements adéquats et propres, qui ne sont pas provoquants.
- ❖ Nous ne portons pas de casquette en classe.
- ❖ Pour notre propre sécurité, nous ne portons pas de gros bijoux à l'atelier et nous attachons nos cheveux dans la nuque.

#### **Les absences sont à signaler comme suit :**

- ❖ Les élèves des classes à plein temps sont tenus d'en informer leur régent par lettre du représentant légal dans le plus bref délai. Ce délai ne peut dépasser les 3 jours. Si le congé de maladie dépasse ce délai, un certificat médical est à joindre à l'excuse.
- ❖ Les élèves des classes à cours concomitants sont tenus d'en informer le régent de classe par lettre du représentant légal, contresignée par le patron endéans les 8 jours. Si le congé de maladie dépasse une semaine, un certificat médical est à joindre à l'excuse.
- ❖ Pour les élèves qui s'absentent fréquemment, le régent de classe a le droit d'exiger un certificat médical pour toutes les absences. Les absences répétées et non justifiées ainsi que les retards réitérés sans excuses valables peuvent entraîner le renvoi pour les élèves des classes à plein temps. Pour les élèves des classes à cours concomitants les absences et retards précédemment spécifiés peuvent entraîner l'exclusion aux examens de fin d'apprentissage. Toute absence prévisible (rendez-vous auprès d'un médecin, événement familial, convocation à un examen, participation à une compétition sportive ou une manifestation) doit être autorisée à l'avance.